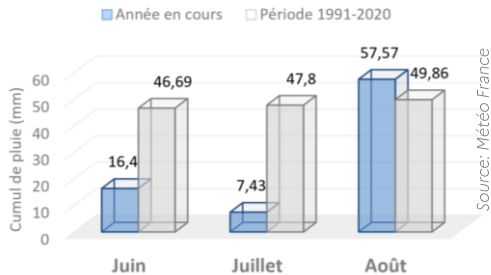




Contexte météorologique

Pluviométrie des 3 derniers mois
(moyenne des stations de La Rochelle/
La Roche-sur-Yon/Niort)



Retour à une pluviométrie normale en août après 5 mois consécutifs très déficitaires.



Les températures sont au-dessus des moyennes historiques (+4°C en moyenne sur les 3 derniers mois).



L'évapotranspiration moyenne journalière, calculée à 7 mm/j en juillet, diminue en août à 5 mm/jour, sous le niveau de juin, mais encore 20% au-dessus de la moyenne 2004-2025.

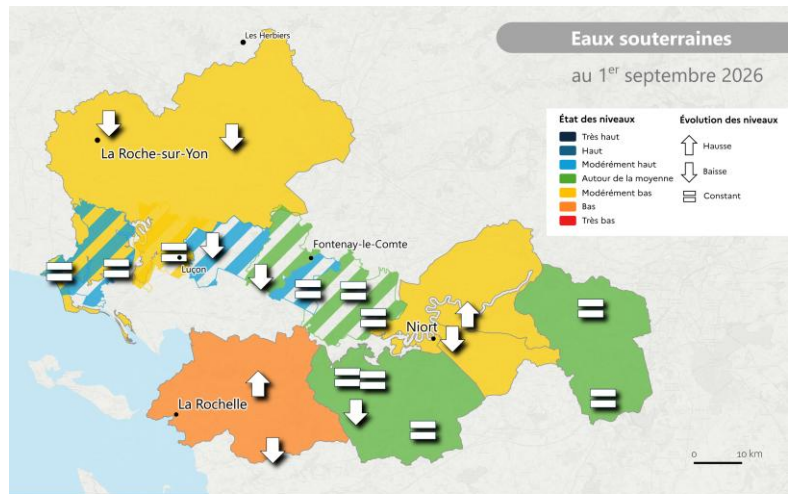


Cours d'eau et nappes



Les niveaux de nappe se stabilisent mais restent globalement sous les niveaux moyens de la période hormis Sèvre amont et Mignon-Courance. Niveaux bas sur le secteur du nord Aunis.

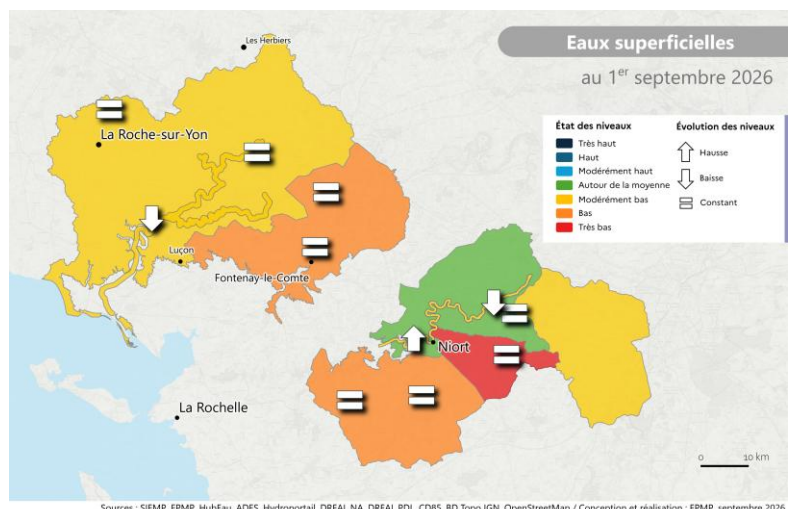
ATTENTION: Les niveaux sont calculés avec des piézomètres influencés par des prélèvements. Un niveau haut ne signifie pas nécessairement un bon état.



Les orages de fin d'août ne permettent pas une amélioration sensible de la situation des cours d'eau qui reste très dégradée. Les débits sont presque partout inférieurs voire très inférieurs à la moyenne de la période, sauf sur la Sèvre moyenne réalimentée.



Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs. Leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.

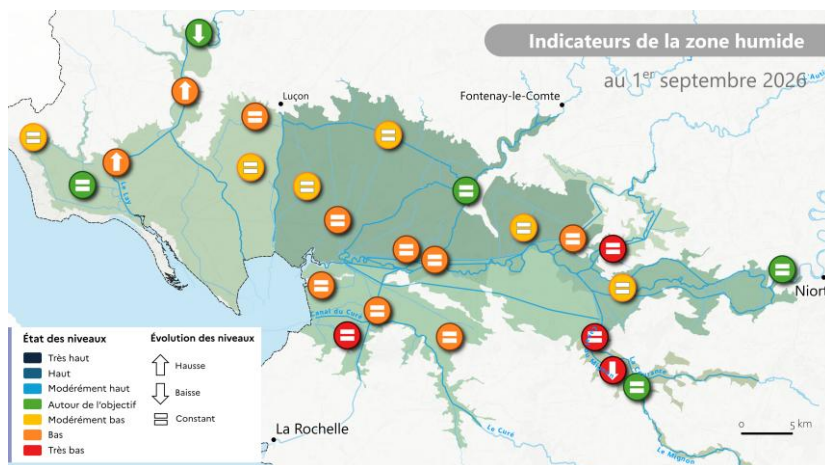




Zone humide

Les niveaux d'eau dans les marais se stabilisent à des niveaux bas à très bas pour la période (sauf rares exceptions), certains restant très au-dessous du niveau plancher de gestion.

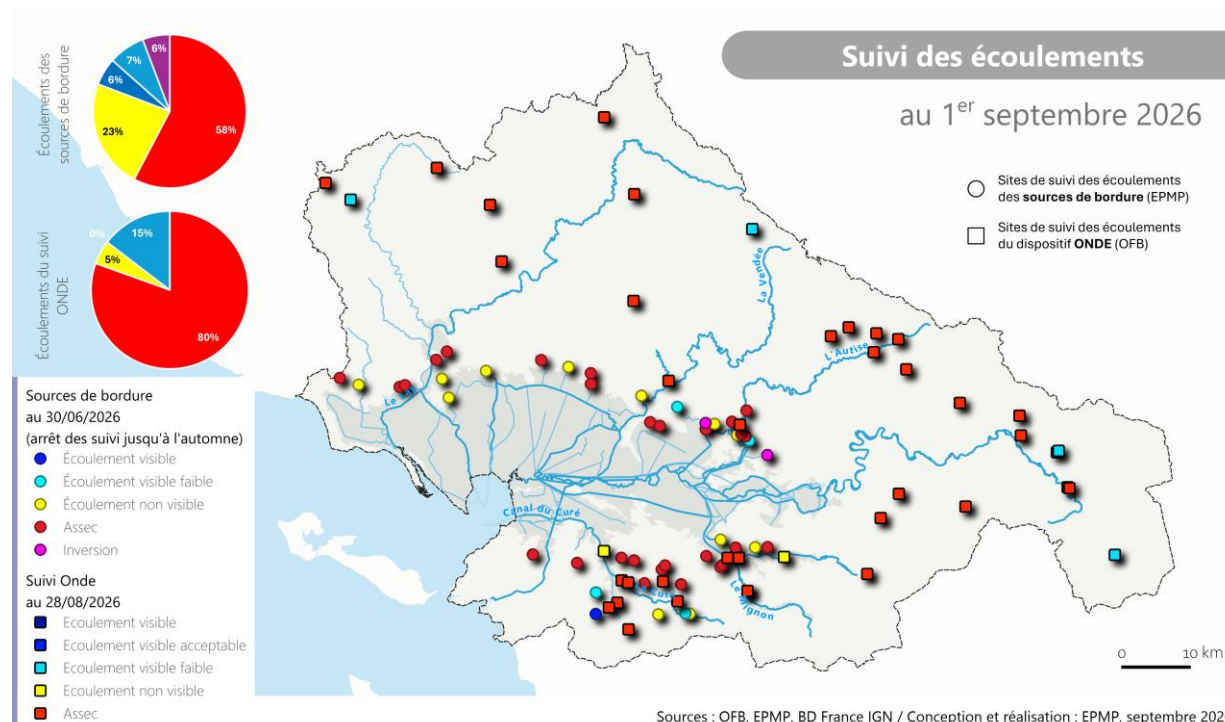
Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.



Écoulement des cours d'eau et sources de bordure

Observatoire national des étiages (Onde) : observations visuelles sur l'écoulement des petits et moyens cours d'eau de France, réalisées par les agents de l'OFB pendant la période estivale.

Observatoire des écoulements de bordure du Marais poitevin : observations visuelles des écoulements des sources et cours d'eau en bordure de la zone humide du Marais poitevin, réalisées par des partenaires de l'EPMP.



Malgré le retour des orages et quelques améliorations ponctuelles de la situation des cours d'eau, les assecs ou les ruptures d'écoulement restent encore très généralisés sur les stations Onde (85%). Au terme de l'été 2026, l'état des milieux aquatiques du bassin versant du Marais poitevin peut être qualifié de catastrophique.

Aucune reprise d'écoulement des sources de bordure précédemment constatées en rupture. Pour rappel, 85% des sites observés étaient en rupture d'écoulement dès le 30/06/2026, dont 58% en assec.



Limitation des usages



Irrigation

Maintien du niveau de crise sur les eaux superficielles en Vendée et de l'alerte renforcée sur les secteurs Sèvre, Lambon, Mignon et Curé (coupure).



Eau potable

Niveau d'alerte renforcée ou crise maintenus sur tous les secteurs.

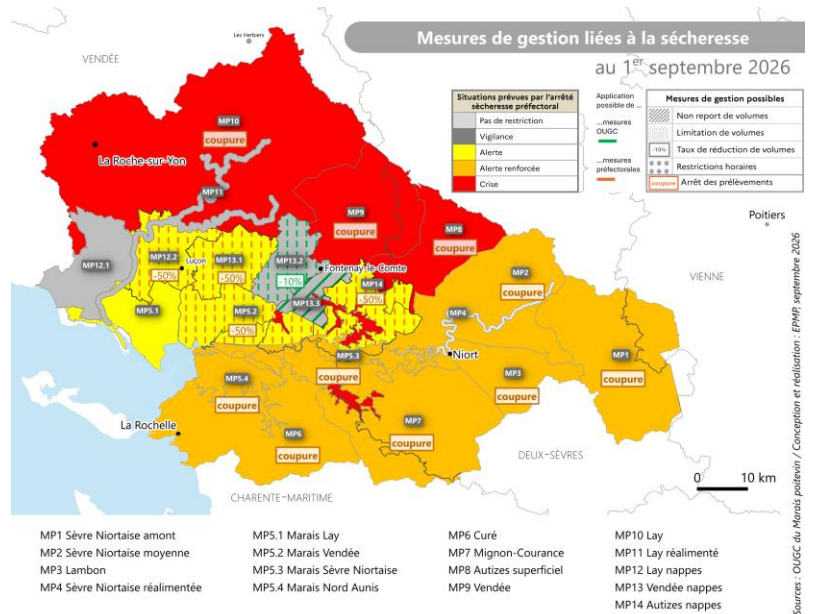


VigiEau

Plateforme d'information aux particuliers sur les restrictions de l'usage de l'eau



vigieau.gouv.fr



Stockages collectifs



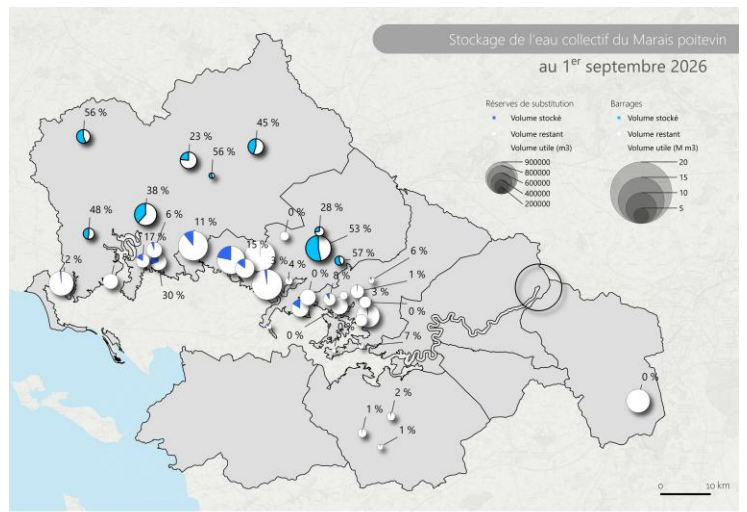
Barrages

Au 31 août, les 10 barrages contiennent 26 millions m³ soit 46% du volume maximum global.



Réserves collectives de substitution

Les volumes utiles ont partout été largement mobilisés face à un déficit hydrique record (7% de remplissage en moyenne, soit 800 000 m³ disponibles). Une réserve sur 3 est vide.



Éléments de méthodologie

- Pour classer les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) en y apportant certaines adaptations.
- Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin du mois est inférieur à 5% de l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux. Par exemple, si les hautes eaux sont en moyenne 10 mètres au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être significatif.
- La quasi-totalité des piézomètres sont influencés, les moyennes sont donc représentatives de la situation depuis le début de l'irrigation (1980) mais pas de l'état « naturel » de la masse d'eau.
- Pour la zone humide, l'état des niveaux est évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlement d'eau. L'analyse évalue si les niveaux observés sont proches des cotes objectifs (+/- 10 cm).

Pour plus d'informations...



...rendez-vous sur
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
ou
www.epmp-marais-poitevin.fr